QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION LEADER ?

Toutes les instances publiques ou privées peuvent prétendre à une aide du programme : collectivités territoriales, associations, agriculteurs, entreprises, établissement publics,....

QUELLES CONDITIONS ?

1. Avoir un projet géographiquement implanté dans le Diois
2. Répondre à l'un des axes de la stratégie LEADER
3. Répondre aux critères de sélection
4. Avoir un autre financement public

Un comité LEADER constitué d'élus et de représentants de la société civile évalue et sélectionne les dossiers.

DE L'IDÉE À LA RÉALISATION ?

AXE 1

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES OU MIXTES EXPORTATRICES ATTACHÉES AU TERRITOIRE ET QUI NE SE DÉLOCALISERONT PAS

- Accueil de nouveaux actifs et de nouvelles entreprises
- Espaces d'activités professionnelles
- Démarche collective de recherche et développement et de commercialisation
- Eco-activités, économie d'énergie, réutilisation de matériaux, mobilité douce

AXE 2

ORIENTER LE TOURISME VERS DES RETOMBÉES LOCALES PAR UN ÉLARGISSEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE ET UNE DÉMARCHE QUALITÉ

- Activités touristiques en moyenne et basse saison
- Produits touristiques valorisant le territoire
- Equipements structurants

AXE 3

ENCOURAGER LA CONSOMMATION LOCALE POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Attractivité des activités commerciales, artisanales et de services
- Circuits-courts
- Économie circulaire
- Outils de financement local
- Emploi local

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères examinés par le comité LEADER pour la sélection de votre projet :

- ✓ impact sur l'emploi
- ✓ viabilité économique
- ✓ innovation
- ✓ contribution à l'économie locale
- ✓ impact sur l'environnement
- ✓ mutualisation/partenariat

pour les projets touristiques

- ✓ allongement de la saison
- ✓ qualité

PROGRAMME EUROPÉEN LEADER, KESAKO ?

LEADER : **L**iaisons **E**ntre **A**ctions et **D**éveloppement de l'**É**conomie **R**urale

Un outil européen permettant de soutenir financièrement et d'accompagner des projets locaux privés ou publics.

Fondé sur un partenariat public-privé, le programme LEADER place l'ensemble des acteurs du monde rural au coeur du projet de territoire : entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations, collectivités territoriales...

Retenu par la région comme territoire LEADER 2014-2020, le pays Diois a développé sa stratégie **« Accroître l'emploi local par un développement économique équilibré du territoire »**

1 751 136 € sont accordés pour soutenir des projets répondant à ces axes de développement et faire vivre le programme LEADER.

AXE 1 DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES OU MIXTES EXPORTATRICES ATTACHÉES AU TERRITOIRE ET QUI SE DÉLOCALISERONT PAS

AXE 2 ORIENTER LE TOURISME VERS DES RETOMBÉES LOCALES PAR UN ÉLARGISSEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE ET UNE DÉMARCHE QUALITÉ

AXE 3 ENCOURAGER LA CONSOMMATION LOCALE POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS !

Vous êtes une entité privée ou publique ?

Vous avez un projet en lien avec l'économie du territoire ?

Votre projet est peut-être éligible aux aides européennes ?

Contactez la Communauté des Communes du Diois

L'équipe LEADER vous renseigne et vous accompagne dans le montage du dossier de demande de subvention.

Alain MATHERON
Président du Comité LEADER

Estelle JABRIN
Animatrice du programme LEADER
estelle.jabrin@paysdiois.fr - 04 75 22 29 48

Pauline SAHUC
Gestionnaire LEADER
pauline.sahuc@paysdiois.fr - 04 75 22 29 43

www.paysdiois.fr

Communauté des Communes du Diois
42 Rue Camille Buffardel - BP 41
26 150 DIE

IPNS - CCD - IA - 09.2017

ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS

LEADER,
Accroître l'emploi local pour un développement économique équilibré du territoire

LEADER 2020
Pays Diois

Une idée ?

Un projet ?

Un besoin de financement ?

CONTACTEZ-NOUS !

www.paysdiois.fr